



Difficultés matérielles rencontrées dans les CIO de l'Académie d'Amiens

Une enquête a été menée par les élus PsyEN du SNES auprès des directeurs/trices des 13 CIO (et 4 points d'accueil) de l'académie, préalablement à l'audience du 18 juin 2021 avec le recteur d'Amiens. Focus sur les principales difficultés matérielles rencontrées :

10 CIO sur 13 signalent divers problèmes liés à la téléphonie.

- Problèmes liés au répondeur (message inchangeable, pas de programmation à distance possible... Pas de répondeur).
- Difficultés de transfert d'appel. Plusieurs CIO n'ont pas la possibilité d'effectuer ce transfert, ce qui a été particulièrement handicapant dans les périodes de confinement.
- Nombre de lignes actives insuffisant. Beaucoup nous ont également fait remonter l'utilisation du matériel personnel surtout pendant les périodes de confinement.

Dans la plupart des CIO, des ordinateurs vétustes (qu'ils soient fixes ou portables), des systèmes d'exploitation obsolètes.

- Dans 6 CIO sur 13, la connexion internet n'est pas suffisante.
- Dans 6 CIO, les équipements ne permettent pas de faire des « visio »

Les demandes de renouvellement ont été effectuées par les DCIO mais le matériel peine à rejoindre les CIO.

12 CIO sur 13 n'ont pas de photocopieur couleur : Peu à peu, les photocopieurs et/ou imprimante couleur ont été enlevés des CIO, sans doute par souci d'économie mais sans considération des besoins des DCIO et PsyEN (élaboration de documents en direction des partenaires et du public)

Pour rappel, cette année les démarches pour le ravitaillement des CIO en produits désinfectants et en masques ont donné des migraines à bien des DCIO !

Par ailleurs, nous sont remontées des situations ayant placé les collègues et/ou les services pendant plusieurs mois dans des conditions impossibles : ici, plus de standard téléphonique au CIO -> boîte mail comme unique outil de communication ! Là, plus d'imprimante et obligation pour les personnels de n'imprimer ou scanner des documents qu'une fois rentré chez soi !

Il semble que l'inscription des problèmes au registre RSST et l'interpellation du CHSCT via le SNES ait joué en faveur du déblocage rapide de ces situations ! Nous ne pouvons que conseiller aux collègues d'user de ce droit pour dénoncer les situations intenable, en n'oubliant pas de nous solliciter sur la forme à lui donner et pour que nous relayons l'alerte auprès des membres du CHSCT!